



HAL
open science

Biodiversité, élevage et domestication

Rémi Beau, Raphaël Larrère

► **To cite this version:**

Rémi Beau, Raphaël Larrère. Biodiversité, élevage et domestication. Quae; Anne Lauvie, Annick Audiot, Etienne Verrier (dir.). La biodiversité domestique: vers de nouveaux liens entre élevage, territoires et société, 2023, 9782759236817. hal-04339278

HAL Id: hal-04339278

<https://hal.science/hal-04339278>

Submitted on 13 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Biodiversité, élevage et domestication

Rémi Beau (iEES-Paris, CNRS)

Raphaël Larrère (ex-INRAE)

Dans la conclusion du numéro 4 de la revue H&B, Bernard Chevassus-au-Louis a écrit une sorte de manifeste intitulé « Pour un principe diversité »¹. Si le monde auquel nous sommes confrontés est la diversité même, nous avons pris l'habitude, Occidentaux modernes que nous sommes, de distinguer les diversités naturelles des diversités culturelles (de la même façon que notre dualisme oppose la nature et la culture², les choses en soi et les humains entre eux). D'une part, les biodiversités génétique, spécifique, fonctionnelle, écosystémique ; de l'autre, la diversité des langues, des coutumes, des croyances, des savoirs, des savoir-faire et des techniques. Chevassus-au-Louis remarque alors qu'il existe aussi « de multiples entités 'hybrides' qui ne rentrent pas dans cette vision dichotomique »³. Il en est ainsi de la diversité des paysages ruraux ou de celle des races animales domestiques. Il en est de même de ces entités considérées comme culturelles que sont les coutumes alimentaires, les pratiques de chasse, ou les pratiques pastorales.

Les hommes ont éprouvé le besoin de réduire l'inépuisable diversité du monde en un nombre plus restreint de catégories. Cette façon d'ordonner le monde vivant a, par exemple, conduit à distinguer des espèces. C'est en raison de cette même « attitude classificatoire » que l'on a distingué au sein de chaque espèce (sauvage ou domestiquée) des populations plus ou moins autonomes. Mais, ordonner le monde a conjointement conduit à penser que ces catégories sont plus ou moins dignes de considération, ou plus ou moins utiles - d'où une hiérarchisation de ces entités. C'est contre cette introduction d'un jugement de valeur, que Chevassus-au-Louis affirme « l'égle importance et l'égle valeur de tous les éléments constitutifs de la diversité »⁴ et plaide pour que soit reconnue

¹ Chevassus-au-Louis, B « Pour un principe diversité », *Quelles éthiques pour les relations humains-biodiversités ?* H&B n° 4, 2017, p. 201-208

² Cette séparation est caractéristique de la cosmovision des Modernes décrite par l'anthropologue Philippe Descola sous le nom de « naturalisme », dans Descola, P., *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

³ Chevassus-au-Louis, B, *op. cité.* p. 201

⁴ *Idem*, p. 204

une valeur en soi à la diversité, et qu'elle le soit « de manière globale, c'est à dire en considérant non seulement la diversité des entités constitutives mais toutes les interactions réelles ou potentielles entre elles, ainsi que les entités nouvelles que ces relations sont susceptibles de générer »⁵.

Nous nous proposons ici d'appliquer ce principe de diversité, d'abord pour comprendre la façon dont il tend à reconfigurer le partage entre le sauvage et le domestique, ensuite pour clarifier la question des relations entre biodiversité et domestication, et enfin pour apprécier comment un processus de hiérarchisation des variétés d'animaux domestiqués a conduit à une diminution du patrimoine naturel et culturel que représentaient les populations d'animaux domestiques⁶.

La biodiversité : au-delà du sauvage et du domestique ?

La défense de la biodiversité cultivée occupe un espace incertain dans le champ de la pensée contemporaine qui concerne la protection de la nature. L'une des raisons expliquant ce trouble tient sans doute à la façon dont elle tend à brouiller certaines lignes de partage historiques dans la pensée de la conservation, notamment celles qui opposent le sauvage au domestique et l'utile au remarquable⁷.

L'histoire de la protection de la nature depuis le XIXe siècle est en effet marquée par une tension entre deux pôles renvoyant respectivement à des objectifs de préservation de la nature sauvage ou de conservation durable des ressources naturelles⁸. Les origines nord-américaines de ce débat entre « préservationnistes » et « conservationnistes » ont été largement documentées, de même que le rôle structurant de l'idée de *wilderness* dans le processus de création des aires protégées⁹. Ce débat fut personnifié par la dispute qui

⁵ *Idem*, p. 205

⁶ Nous prendrons à ce sujet l'exemple des bovins en Europe Occidentale ; quelques allusions à d'autres espèces seront brièvement évoquées.

⁷ Voir sur ce point Rémi Luglia, Rémi Beau, Aline Treillard (dir.) *De la réserve intégrale à la nature ordinaire. Les figures changeantes de la protection de la nature XIXe – XXIe siècle*, PUR, Rennes, (à paraître).

⁸ Bergandi Donato, Blandin Patrick, « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, 2012/1 (Tome 65), p. 103-142.

⁹ Roderick Nash, *Wilderness and the American mind*, New Haven, Yale University Press, 1967.

opposa deux grandes figures de l'histoire de la protection de la nature aux États-Unis : John Muir et Gifford Pinchot. Pour le premier, la nature sauvage doit être préservée des dégradations causées par les humains en vertu de sa beauté et de son caractère sacré. Pour le second, le principal enjeu de la conservation tient à la capacité des humains à faire un bon usage des ressources naturelles. De façon emblématique, le motif de la rupture définitive entre les deux anciens amis fut la question de l'autorisation de faire paître des moutons au sein de réserves forestières. Pour Muir, cette présence des animaux domestiques est incompatible avec la défense d'un espace sauvage et ne peut conduire qu'à sa ruine¹⁰. Protéger la nature, c'est en ce sens s'opposer à toute « domestication ».

A distance du contexte nord-américain, on a, avec raison, distingué sur ce plan un modèle de protection européen fondé sur la notion de patrimoine et intégrant mieux l'histoire de la construction humaine des paysages¹¹. Mais, il ne faudrait pas pour autant négliger l'importance de l'idée de nature sauvage sur le continent européen qui puise ses sources dans le romantisme, tout autant que dans l'admiration des paysages sublimes des premiers parcs nationaux américains. De Bernard Charbonneau¹² à Jean-Claude Génot¹³ en passant par François Terrasson¹⁴ et Jean Dorst, un axe de défense de la nature sauvage traverse en effet également la pensée écologique française. Ainsi, dans son ouvrage de 1965, *Avant que nature meure*, ce dernier écrivait comme en écho à John Muir invitant à célébrer la vallée du *Hetch Hetchy* comme une cathédrale naturelle : « Mais la conservation de la nature sauvage doit aussi être défendue par d'autres arguments que la raison et notre intérêt immédiat. Un homme digne de la condition humaine n'a pas à envisager uniquement le côté utilitaire des choses [...]. La nature sauvage ne sert à rien,

¹⁰ John Muir, « The American Forests," *Atlantic Monthly*, 80, 1897.

¹¹ Cadoret Anne (dir.), *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, L'Harmattan, 1985, 245 p. ; Larrère Raphaël et al. (dir.), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Paris, Quae-MNHN, 2009, 236 p. ; Cans Roger, *Petite histoire du mouvement écolo en France*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2006, 319 p. ; Mathis Charles-François et Mouhot Jean-François (dir.), *Une protection de l'environnement à la française ? XIX^e -XX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « L'environnement a une histoire », 343 p. ; Luglia Rémi, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, 434 p.

¹² Bernard Charbonneau, *Le jardin de Babylone*, Gallimard, 1969.

¹³ Jean-Claude Génot, *La nature malade de la gestion*, Paris, Sang de la terre, coll. « La pensée écologique », 2008, vol. 1.

¹⁴ François Terrasson, *La Peur de la nature*, Sang de la terre, 1991.

disent les technocrates actuels [...] Mais le Parthénon ne sert à rien non plus [...]. Notre-Dame de Paris est complètement inutile, en tout cas mal placée¹⁵. »

La valorisation du sauvage, associée à une nature d'autant plus remarquable qu'elle n'est pas inféodée aux humains, a orienté tout un pan des politiques de protection, prédisposant peu ces dernières à prendre en considération les espèces domestiques.

Cette conception de la protection de la nature a néanmoins fait l'objet de critiques contribuant à déplacer ou à enrichir les centres d'intérêt écologiques de la conservation¹⁶.

Deux évolutions théoriques, qui ont des conséquences pratiques, nous intéressent particulièrement ici.

La première est le produit de l'analyse critique, des catégories du sauvage et du domestique. Dans une perspective anthropologique, l'universalité de ce partage a été contestée et avec lui les politiques de conservation exportant des conceptions occidentales de la nature dans des régions du monde qui ne partagent pas cette ontologie que Philippe Descola qualifie de « naturaliste »¹⁷. Par ailleurs, au sein même du monde naturaliste, des sociologues, parmi lesquels André Micoud, ont remis en cause la pertinence de ces catégories en arguant du fait qu'elles ne renvoyaient plus à aucune réalité spatiale et écologique¹⁸. D'un côté, l'expansion de l'occupation humaine du monde aurait réduit l'ensemble des espèces sauvages à des populations relictuelles, tout du moins en Europe. De l'autre, la transformation de l'élevage rendrait presque obsolète l'appellation d'animaux domestiques tant les obligations qui liaient les éleveurs à leurs animaux semblent dissoutes dans les modèles industriels qui dominent quantitativement dans les pays occidentaux¹⁹.

La seconde évolution tient à ce que l'on peut décrire comme une « scientification » de la protection de la nature avec le développement de l'écologie de la conservation et l'apparition en son sein du concept de biodiversité à la fin des années 1980. Les effets de l'introduction de la biodiversité comme concept directeur des politiques de conservation

¹⁵ Jean Dorst, *Avant que nature meure*, Delachaux et Niestlé, 1965, p. 402.

¹⁶ Catherine et Raphaël Larrère, *Penser et agir avec la nature*, La Découverte, 2015.

¹⁷ Descola Philippe, « Le sauvage et le domestique », *Communications*, vol. 76, n° 1, 2004, p. 17-39 ; Descola Philippe, *Par delà nature et culture*, Gallimard, 2005.,

¹⁸ Micoud, André. 2010. « Sauvage ou domestique, des catégories obsolètes ? » *Sociétés* 108 (2) : 99.

¹⁹ Catherine Larrère, Raphaël Larrère. « Le contrat domestique ». *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, Paris : Institut national de la recherche agronomique Délégation permanente à l'environnement, 1997, 30 (30), pp.5-17.

ont fait l'objet de plusieurs publications et continuent à être documentés²⁰. Parmi ceux-ci, nous mettrons en avant l'adoption de normes de protection et de gestion qui ne recourent pas (ou peu) le « principe de naturalité » associé à la défense de la nature sauvage²¹. Le passage de la « protection de la nature à la gestion de la biodiversité²² », décrit par Patrick Blandin, a conduit, d'une part à abolir ou plutôt à atténuer le partage entre les espèces remarquables ou patrimoniales et les espèces communes ou ordinaires²³, et, d'autre part, celui entre les espèces sauvages et domestiques. Ainsi, les espèces sauvages communes, tout comme les plantes cultivées et les animaux domestiques, se voient reconsidérés au sein des politiques de conservation de la biodiversité. C'est ainsi que l'adoption de la biodiversité comme norme de la protection de la nature a invité à se préoccuper, au delà des populations d'espèces menacées d'extinction, à l'ensemble des espèces communes dont les effectifs décroissent de manière inquiétante. Elle donc a conduit à se soucier de la nature ordinaire, celle que les humains côtoient au quotidien et mettent en valeur (y compris par la domestication).

Cette évolution s'observe dans les textes juridiques encadrant ces politiques. Là où la loi sur la protection de la nature de 1976 avait pour objet principal la nature non domestique, c'est-à-dire les « espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées », la loi pour la reconquête de la biodiversité (2016) mentionne en outre explicitement l'importance de la « biodiversité spécifique et variée » des surfaces agricoles, aquacoles et forestières. De la même façon, sur la scène internationale, les acteurs institutionnels et les textes officiels soulignent désormais fréquemment la nécessité d'allier la protection de la biodiversité sauvage à celle de la biodiversité domestiquée. Ainsi, les « Objectifs d'Aichi », adoptés en 2010 par les Parties à la Convention sur la diversité biologique,

²⁰ Vincent Devictor, *Nature en crise : Penser la biodiversité*, Paris, Seuil, 2015 ; Julien Delord, *L'extinction d'espèces. Histoire d'un concept et enjeux éthiques*, Paris, MNHN, 2010, 691 p.

²¹ Raphaël et Catherine Larrère, « Du principe de naturalité à la gestion de la biodiversité » dans Raphaël Larrère, Bernadette Lizet et Martine Berlan-Darqué (eds) *Histoire des parcs nationaux – Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles Quæ, 2009, p. 205-222.

²² Blandin Patrick, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Versailles, Éditions Quæ, 2009.

²³ Beau Rémi, *Éthique de la nature ordinaire : Recherches philosophiques dans les champs, les friches et les jardins*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017 ; Aline Treillard, *L'appréhension juridique de la nature ordinaire*, thèse de doctorat en sciences juridiques, sous la direction de Jessica Makowiak, soutenue le 8 novembre 2019 à l'université de Limoges.

réunissent-ils au sein d'un même but stratégique la prévention des extinctions d'espèces menacées et la préservation de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et de leurs « parents sauvages »²⁴.

Dans le même sens, le rapport de l'IPBES de 2019 met en avant « l'aptitude des peuples autochtones et des communautés locales à gérer et à conserver la biodiversité sauvage, cultivée ou domestiquée²⁵ ». Au-delà du partage entre sauvage et domestique, le principe de diversité entend s'incarner ici dans la défense de la pluralité des cultures et de la pluralité des diversités biologiques.

Mais, peut-on affirmer pour autant que ce partage est entièrement obsolète ? Il semble au contraire conserver une certaine pertinence et une prise sur la réalité écologique de l'érosion de la biodiversité mondiale. En effet, si les défenses des biodiversités sauvage et cultivée peuvent se fondre dans un cadre commun, une forme de rivalité entre les mondes sauvage et domestique reste d'actualité dans la pensée de la conservation²⁶. En ce sens, plusieurs rapports, qui font écho à une publication scientifique sur la répartition de la biomasse au sein de la biosphère²⁷, décrivent la façon dont l'accroissement des populations d'animaux domestiques s'est réalisé au détriment de la faune sauvage – la biomasse de l'homme et de ses animaux d'élevage surpassant la biomasse des vertébrés sauvages, à l'exception de celle des poissons²⁸. Dans la même veine, des chercheurs suggèrent l'idée que les poulets de chair, dont la biomasse excède désormais celle de l'ensemble des oiseaux sauvages, représenteraient l'un des marqueurs potentiels de

²⁴ <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf>

²⁵ IPBES (2019): Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondízio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, and C. N. Zayas (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 56 pages.

²⁶ Virginie Maris, *La part sauvage du monde : penser la nature dans l'Anthropocène*, Éditions du Seuil, 2018.

²⁷ Yinon M. Bar-On, Rob Phillips, and Ron Milo (2018). The biomass distribution on Earth. *PNAS Proceedings of the National Academy of Sciences* 115 (25): 6506-6511

²⁸ La biomasse des mammifères sauvages s'élèverait aujourd'hui à ~ 0,007 Gt C, loin derrière l'homme (~ 0,06 Gt C) et ses cheptels bovins et porcins (~ 0,1 Gt C). Synthèse FRB, État et tendance, Répartition globale de la biomasse au sein de la biosphère, juin 2018.

l'Anthropocène²⁹. Sous cette lumière, la biodiversité cultivée ou domestiquée est bien plutôt présentée comme l'incarnation du processus d'anthropisation de la planète particulièrement nocive à la protection de la biodiversité globale. Cette tension invite à examiner d'un peu plus près la question des rapports entre les processus de domestication et l'évolution de la biodiversité.

Les rapports entre domestication et biodiversité

Une situation actuelle préoccupante

De nos jours les activités d'élevage consomment des quantités croissantes de maïs et de tourteau de soja, d'où l'extension de la culture de soja (dont l'essentiel est composé de soja transgénique) en Amérique du Sud. Les conditions politiques et sociales qui le promeuvent étendent sa culture au détriment de cultures vivrières qui pourraient améliorer l'alimentation des habitants du sous-continent, et plus encore au détriment de la forêt amazonienne et des Amérindiens. Le soja est ainsi à l'origine d'une injustice sociale (ces pays exportent du soja, tant pour l'élevage que pour l'alimentation des pays industrialisés et émergents, alors qu'il y a une malnutrition chronique dans certaines couches de leur population) et d'une catastrophe écologique (le défrichement de la forêt équatoriale conduit à la disparition de nombreuses espèces endémiques). En est responsable le modèle technique qui s'est développé pour satisfaire une demande (à bien des égards excessive) des pays industrialisés et une demande en forte croissance des pays émergents.

Il faut aussi remarquer que l'élevage (et en particulier les élevages productivistes et les élevages hors-sol) est une source de pollution du sol, des nappes phréatiques, des ruisseaux et des rivières. La pollution des cours d'eau par les lisiers (mais aussi par les herbicides et les pesticides de l'ensemble de l'agriculture productiviste) nuit aux poissons et à bien d'autres organismes aquatiques. La pollution des estuaires et des plages est responsable de pullulations d'algues qui nuisent à la faune et dont certaines sont plus ou moins toxiques. Il arrive même, dans les régions où sont concentrés des élevages intensifs

²⁹ Bennett Carys E., Thomas Richard, Williams Mark, Zalasiewicz Jan, Edgeworth Matt, Miller Holly, Coles Ben, Foster Alison, Burton Emily J. and Marume Upenyu (2018). The broiler chicken as a signal of a human reconfigured biosphere. *R. Soc. open sci.*5: 180325-180325.

(en capital), que l'on assiste au développement de zones hypoxiques, biologiquement mortes où la concentration d'oxygène dissous est insuffisante pour permettre à la majorité des plantes et des animaux aquatiques de survivre³⁰.

Une parenthèse s'impose pour préciser les expressions que nous utilisons dans ce texte. Nous parlons d'agriculture et d'élevage productivistes. « Productiviste » signifie « dont l'objectif est d'augmenter la productivité ... du capital, du travail ». C'est une qualification descriptive et elle correspond bien à ce qui a été fortement suggéré aux agriculteurs dès le premier plan français : une ardente obligation d'augmenter les rendements à l'hectare, les « performances » du cheptel et la productivité du travail.

Pour qualifier les formes productivistes on parle aussi souvent d'agriculture intensive et d'élevage intensif. Nous les utilisons, mais avec réticence car tout dépend de ce qui est intensivement utilisé comme moyen de production. Une agriculture que l'on dit intensive emploie intensivement des facteurs de production fournis par l'industrie : en ce sens l'agriculture productiviste est intensive en capital – il en est de même de l'élevage. Les systèmes de polyculture-élevage et les élevages traditionnels pouvaient être considérés comme relevant d'une démarche intensive en travail. Enfin certains auteurs comme Michel Griffon parlent d'agriculture « écologiquement intensive » pour désigner toutes les formes de transition ou d'approche de l'agro-écologie. Quand il est question d'agriculture « intensive » ou d'élevage intensif il faudrait préciser « en capital », « en travail » ou en « mobilisation de processus naturels ». Nous maintenons néanmoins l'expression d'élevages extensifs, parce que ces modes d'élevage ne sont intensifs ni en travail ni en capitaux (mais il est vrai qu'ils peuvent être pratiqués de manière écologiquement intensive).

Dans tous les cas existent des formes de production plus ou moins intensives en capital, ou en travail et plus ou moins aptes à tirer parti des fonctionnalités naturelles. Ce n'est donc pas l'élevage en tant que tel qui est en cause, mais seulement les formes d'élevages productivistes qui se sont imposées. En effet, tous les types d'élevage ne sont pas nécessairement défavorables à la biodiversité. Sur les hautes terres, que ce soit en France

³⁰ On trouve de ces zones hypoxiques en Mer Baltique dans la Mer Noire, en Mer de Chine et en Méditerranée. Celle du golfe du Mexique n'atteignait que 100 Km² dans les années 1990, mais couvrait déjà plus de 22.000 Km² en 2017 ! Cf. Serge Morand, *L'homme, la faune sauvage et la peste*, Fayard, 2020, chapitre 7

ou dans toutes les montagnes européennes et asiatiques, l'élevage extensif contribue à maintenir des milieux ouverts. Sans le régime de perturbations imposé par le pastoralisme, ces milieux s'orienteraient à terme vers des peuplements forestiers ou, au delà de la limite altitudinale de la forêt, vers des formations végétales de ligneux bas, bien plus pauvres en faune et en flore que ne le sont les pelouses et les prairies d'altitude, du moins sous nos climats. Dans les pays tempérés les paysages ouverts, avec des terres cultivées, des prairies, des parcours et des landes sont des milieux très riches en espèces (en particulier favorables aux insectes, aux oiseaux et aux herbivores)³¹. Certes, les petits élevages familiaux et les élevages extensifs peuvent eux-mêmes avoir un effet délétère sur la biodiversité : il en est ainsi de la destruction de la faune coprophage, du fait de l'utilisation de vermifuges, avec pour conséquence la diminution du recyclage des bouses. Cela n'a toutefois rien à voir avec l'impact des élevages productivistes et du hors-sol sur le sol et sur les milieux et la biodiversité de leurs environs terrestres ou océaniques.

Mais, selon certains auteurs il ne s'agit que du point d'aboutissement d'un processus historique conduisant l'élevage à contribuer activement à l'érosion de la biodiversité : Le ver était déjà dans le fruit dès les premières étapes de la domestication

Un premier grand récit

Pour tout un pan de la pensée environnementale qui se penche sur les origines des bouleversements environnementaux en cours, la domestication des plantes et des animaux apparaît comme une étape décisive, un moment fondateur qui détermina ensuite l'histoire de la domination progressive de la nature par les humains³². Ces discours établissent ainsi une relation de causalité entre le déploiement des processus de domestication et l'érosion de la biodiversité mondiale. Dans son ouvrage *Homo domesticus*, le politiste James C. Scott soutient que la domestication des plantes et des animaux au Néolithique a rendu possible le développement des civilisations et des États, mais que celle-ci « reposait sur une base génétique extrêmement étroite et fragile : une

³¹ Par contre les formations forestières sont bien plus riches en espèces dans les pays tropicaux et équatoriaux

³² Voir par exemple : Diamond, J., 1987. *The Worst Mistake in the History of the Human Race*. Discover (May), 64–66; Paul Shepard, *The Only World We've Got: A Paul Shepard Reader* (Sierra Club Books, 1996); James C Scott, *Homo domesticus: une histoire profonde des premiers Etats* (Paris: La découverte, 2019).

poignée d'espèces cultivées, un petit nombre de races de bétail et un paysage radicalement simplifié qui devait être constamment défendu contre le retour des éléments naturels qui en avaient été exclus »³³. Il défend ainsi la thèse communément répandue selon laquelle la domestication incarne un goulot d'étranglement étroit pour la diversité génétique³⁴, opérant dès le Néolithique. C'est cette même interprétation que développait Paul Shepard dans l'un de ses principaux ouvrages, *The Tender Carnivore and the Sacred Game*³⁵, au sein duquel il s'employait à articuler les conséquences écologiques et idéologiques de la domestication. Le philosophe environnementaliste voyait en cette dernière le foyer théorique de la rupture entre l'un et le divers, le geste fondateur qui allait opposer durablement la conservation de l'unité et l'ouverture à la diversité des êtres. « *Quand les humains cultivent les plantes et les animaux domestiques, écrit-il, leur attention est tournée vers la reproduction consanguine* ». Et il ajoute : « *La diversité et l'unité ne sont plus considérées comme des fins harmonieuses dans une même totalité. L'unité manifestée par la pureté de la lignée est valorisée au détriment de la diversité et protégée de l'intrusion de pollution génétique depuis l'extérieur* »³⁶.

Ainsi, dans ces naissances corrélées de l'agriculture, de l'élevage et de l'État, se jouerait la perte d'un rapport au monde qui voyait les humains, chasseurs-cueilleurs, s'accorder au mystère et à la diversité de toutes les formes de vie. Autrement dit, ces critiques radicales affirment qu'en suivant la voie de la domestication, les sociétés humaines auraient suivi une direction diamétralement opposée au « principe diversité » mis en exergue par Bernard Chevassus-au-Louis, celle de la simplification et de l'homogénéisation des paysages, de la réduction de la variété du vivant, mais aussi de l'institution d'un contrôle des comportements humains.

La variation des plantes cultivées et des animaux domestiques

Ce récit monolithique sur la domestication fait toutefois l'objet de fortes contestations. Peut-on caractériser la domestication comme un seul et même processus homogène,

³³ James C Scott, *op.cité*, 2019), p. 272.

³⁴ Laurent A. F. Frantz et Greger Larson, « A Genetic Perspective on the Domestication Continuum », in *Hybrid Communities: Biosocial Approaches to Domestication and Other Trans-Species Relationships*, par Charles Stépanoff et Jean-Denis Vigne (Routledge, 2018), 23-37.

³⁵ Paul Shepard, *The tender carnivore and the sacred game* (Univ of Georgia Pr, 1998).

³⁶ Paul Shepard, *The tender carnivore and the sacred game, op. cit.*, p. 239.

répété à l'identique dans l'histoire par des communautés humaines très différentes et appliqué à différentes espèces animales depuis son « invention » au Néolithique ? N'a-t-on pas été en présence de formes variées de domestication susceptibles d'avoir eu des effets différenciés sur la biodiversité ?

Dans *L'Origine des espèces*³⁷, Darwin dressait déjà en ce sens une autre histoire de la domestication. Dès le premier chapitre, il mettait en avant l'« immense diversité de nos plantes cultivées et de nos animaux domestiques, qui ont varié à toutes les époques »³⁸. Et, en refusant les partages trop tranchés entre le domestique et le sauvage, il faisait de l'étude de cette diversité cultivée, qui sera au centre de l'ouvrage de 1868³⁹, l'une des principales clés de compréhension du processus de diversification des espèces naturelles. Pour Darwin, en diversifiant les conditions de vie des espèces, les humains agissent notamment en faveur de l'expression d'une grande diversité phénotypique au sein d'une même variété de plante cultivée ou d'une même race domestique. En définitive, selon lui, la domestication et le processus d'évolution naturelle des espèces ne diffèrent, pour l'essentiel, que par l'origine de la sélection qui s'opère sur les variations du vivant : « artificielle ⁴⁰ » dans le premier cas, « naturelle » dans le second. Le naturaliste résume simplement : « La nature fournit les variations successives, l'homme les accumule dans certaines directions qui lui sont utiles »⁴¹.

Pour autant, Darwin ne néglige pas les effets importants de cette sélection artificielle qui tend à conformer les animaux « aux besoins et aux caprices de l'homme »⁴² par le biais de l'accumulation de certaines différences dans une même direction pendant plusieurs générations successives. Reprenant une citation du vétérinaire anglais William Youatt (1776-1847), il n'hésite pas à décrire ce processus de sélection comme « la baguette magique au moyen de laquelle [l'éleveur] peut appeler à la vie les formes et les modèles qui lui plaisent. »⁴³ Se dessinent ainsi plusieurs modalités de domestication qui remettent en cause l'idée que l'on puisse caractériser la domestication par un unique goulot

³⁷ Charles Darwin, *L'origine des espèces* (Paris: Flammarion, 2008 [1859]).

³⁸ *Ibid.*, p. 78.

³⁹ Charles Darwin, *De la variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication*, 1868.

⁴⁰ Darwin décrit ici par le terme « artificiel » le caractère anthropogène du processus de sélection.

⁴¹ *Ibid.*, p. 122.

⁴² *Ibid.*, p. 137.

⁴³ *Ibid.*, p. 123.

d'étranglement fondateur. Darwin suggère, en effet, que si des processus de « sélection inconsciente » ont bien été menés par les sociétés du passé, ce n'est qu'avec le travail appliqué de ses contemporains, éleveurs et agronomes, que naissent des races réellement homogènes d'animaux domestiques. De ce point de vue, une première correction de taille devrait être apportée au tableau peint précédemment des rapports entre domestication et biodiversité. Elle consiste à compléter la description de la contraction fondatrice de la diversité qui se serait opérée au Néolithique et à mettre en avant les effets similaires de la création des races à partir du XVIII^e siècle, qui se seraient exprimés sur un pas de temps nettement plus court (des millénaires pour la première et quelques siècles seulement pour la seconde⁴⁴).

Cependant, ce schéma général, dont la validité semble mieux attestée par les études menées sur la génétique des populations d'animaux domestiques⁴⁵, doit encore être complexifié pour approcher la pluralité des configurations historiques de la domestication. En effet, au détour d'un passage où il mettait en avant tout le savoir technique des éleveurs anglais, Darwin distingue à ce sujet la condition particulière des animaux domestiques élevés par ceux qu'il nomme les « peuples sauvages », qui « ont presque toujours, au moins pendant quelques saisons, à chercher eux-mêmes leur nourriture. »⁴⁶ Cette forme de domestication qui soumet temporairement les animaux à la sélection naturelle leur conférait, selon lui, des caractères plus proches de ceux d'une espèce naturelle que d'une race domestique. Il indique ainsi, en passant, l'existence d'une grande diversité de statuts intermédiaires pour les animaux entre le sauvage et le domestique, que continuent à étudier les anthropologues.

Des formes variées de la domestication

L'histoire occidentale pré-moderne tout comme celle des communautés d'éleveurs contemporaines se situant en dehors de l'aire d'expansion du « naturalisme » témoignent en effet de l'existence d'une gamme différenciée de pratiques domesticatoires, loin de se

⁴⁴ Étienne Verrier, Denis Milan et Claire Rogel-Gaillard, *Génétique des animaux d'élevage : Diversité et adaptation dans un monde changeant*, Quae, 2020.

⁴⁵ Laurent A. F. Frantz et Greger Larson, « A Genetic Perspective on the Domestication Continuum », in *Hybrid Communities: Biosocial Approaches to Domestication and Other Trans-Species Relationships*, par Charles Stépanoff et Jean-Denis Vigne (Routledge, 2018), 23-37.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 137.

réduire aux canons modernes de la domestication occidentale ou de la « surdomestication »⁴⁷. Comme le soulignent Charles Stépanoff et Jean-Denis Vigne dans l'introduction de leur ouvrage collectif sur les « communautés hybrides⁴⁸ » que forment les humains et les animaux, les critères définissant la domestication dans un contexte dualiste, structuré par le partage entre nature et culture, ne sont pas satisfaits par d'autres systèmes domesticatoires⁴⁹. Le contrôle de la reproduction, en particulier, si discriminant en Europe notamment depuis les réflexions de Geoffroy Saint-Hilaire⁵⁰, n'est pas exercé au sein de nombreuses communautés qui laissent leurs animaux domestiques se reproduire avec des animaux sauvages, assurant ainsi le renouvellement de la diversité génétique de leur troupeau. C'est le cas par exemple des populations de rennes élevées par les Tchouktches en Sibérie⁵¹. Plus largement, de nombreuses populations d'animaux domestiques connaissent des croisements avec leurs parents sauvages⁵².

Si l'on écarte ainsi l'idée que toute domestication s'appuie sur un strict isolement reproducteur séparant les populations domestiques de leurs parents sauvages pour envisager le grand nombre des introgressions résultant de croisements entre animaux sauvages et domestiques, mais aussi des retours à la vie sauvage de certaines populations férales, un tableau nettement plus complexe des relations dynamiques entre la domestication et la biodiversité commence à se dessiner. A rebours des généralisations

⁴⁷ Baptiste Morizot, « Chapitre 15. Le devenir du sauvage à l'Anthropocène », in *Penser l'Anthropocène*, par Rémi Beau et Catherine Larrère (Paris: Presses de Sciences Po, 2018), 249-64.

⁴⁸ Voir aussi Mary Midgley, *Animals and why they matter*, Arhens, University of Georgia Press.

⁴⁹ Charles Stépanoff et Jean-Denis Vigne, *Hybrid Communities: Biosocial Approaches to Domestication and Other Trans-Species Relationships* (Routledge, 2018).

⁵⁰ Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Acclimatation et domestication des animaux utiles* (Paris : Librairie agricole de la maison rustique, 1861).

⁵¹ Charles Stépanoff et Jean-Denis Vigne, *Hybrid Communities: Biosocial Approaches to Domestication and Other Trans-Species Relationships* (Routledge, 2018), p. 6.

⁵² Par exemple, le cas des porcs avec les sangliers qui est bien documenté en Corse, voir notamment Jori Ferran, Relun Anne, Trabucco Bastien, Charrier François, Maestrini Oscar, Chavernac David, Cornelis Daniel, Casabianca François et Etter Eric Marcel Charles, « Questionnaire-Based Assessment of Wild Boar/Domestic Pig Interactions and Implications for Disease Risk Management in Corsica », *Frontiers in Veterinary Science*, vol. 4, 1 décembre 2017, p. 198. Ces croisements peuvent également être la conséquence de processus de féralisation, voir pour une analyse de synthèse : Gering Eben, Incorvaia Darren, Henriksen Rie, Conner Jeffrey, Getty Thomas et Wright Dominic, « Getting Back to Nature: Feralization in Animals and Plants », *Trends in Ecology & Evolution*, vol. 34, n° 12, décembre 2019, p. 1137-1151.

rapides, c'est par petites touches que les recherches contemporaines sur la diversité socio-écologique des pratiques d'élevage s'efforcent de le compléter. Cette compréhension plus fine des interactions entre les humains et les animaux domestiques est décisive pour répondre aux enjeux de protection de la biodiversité domestique. Si l'ensemble des populations naturelles d'une espèce avait une diversité génétique supérieure à l'ensemble des animaux des populations domestiquées qui en ont été issues, la domestication a néanmoins sélectionné des combinaisons génétiques particulières et très différentes de celles que l'on retrouvait chez les populations sauvages de la même espèce. De ces combinaisons génétiques particulières résulte une diversité phénotypique que l'on ne retrouve pas au même niveau dans les populations naturelles. On peut songer aux chiens qui représentent une diversité phénotypique bien plus importante que ne l'est celle des loups. Il est difficile de s'en rendre compte pour d'autres espèces domestiques, dans la mesure où il ne reste plus que des populations relictuelles des espèces sauvages dont elles sont issues. Ce qui a conduit à un goulot d'étranglement aussi bien génétique que phénotypique est le processus socio-économique ayant remplacé les populations d'animaux domestiques par des races (et les populations végétales par des lignées pures). C'est ce que nous nous proposons de montrer à partir de l'exemple de la domestication des bovins.

L'exemple des bovins⁵³

Compte tenu de leur structure, de leurs cultures techniques et du contexte naturel qui était leur milieu de vie, les sociétés rurales ont façonné les populations des bovins dont elles avaient obtenu le concours pour le trait, le lait et la viande. Les caractéristiques de ces animaux résultaient ainsi d'une sorte de partenariat entre la sélection naturelle (ce qui en faisait des animaux bien adaptés à leur contexte naturel) et des formes de sélection intentionnelle en fonction de ce que les humains attendaient d'eux. Issues d'une coévolution avec les populations humaines, ces populations domestiques étaient à la fois hétérogènes et évolutives, incluant un certain brassage génétique entre populations

⁵³ Nous reprenons ici et développons les arguments avancés lors d'une conférence donnée par Raphaël Larrère à la Société Française d'Ethnozootechnie en 2017. Cf. Raphaël Larrère : « Regards sur les races anciennes » *in, Races en-péril devenir* », Ethnozootechnie n° 103. Pp. 41-44

voisines et parfois même des croisements avec des aurochs sauvages tant qu'ils ont subsisté. Mais on peut considérer, que d'un point de vue écologique, ces multiples populations, comme la diversité des paysages ruraux dans lesquels elles vivaient, représentent les deux domaines dans lesquels l'action humaine a été favorable à la biodiversité : la diversité des combinaisons génétiques et des caractéristiques phénotypiques des plantes cultivées et des animaux domestiques, d'une part, la diversité écosystémique des paysages de l'autre.

Des populations aux races bovines

La notion de race est plus récente. Si elle correspond à l'attitude « classificatoire » qu'évoque Chevassus-au-Louis, elle tient plus encore à la volonté de développer la production de viande. C'est ainsi qu'à l'issue des enclosures, elle fut initiée en Grande Bretagne, pour les bovins, par les travaux de représentants de la *gentry* comme Robert Backwell et les frères Colling. Le premier parvint (en 1760) par une sélection endogamique à obtenir et diffuser les Longhorn et les seconds (en 1785) la Durham⁵⁴. Elle va se développer en France après 1830, lorsque les aristocrates légitimistes, chassés de la cour de Louis-Philippe, retournent sur leurs domaines et entendent les mettre en valeur. Certains ayant émigré en Angleterre pendant la Révolution, ont mis en pratique les formes d'agriculture qui furent issues des enclosures et les méthodes de sélection des animaux et des cultivars qui y furent expérimentées. Ils sont rejoints dans ce projet par des bourgeois propriétaires et quelques paysans aisés. Après une phase d'anglomanie qui conduit à l'adoption de races britanniques (Philippe Dubois évoque ainsi la Durhamania qui s'est emparée des élites du nord de la France⁵⁵) et qui s'achève aux alentours de 1880, « agronomes distingués »⁵⁶ et ci-devant retournés à la terre, vont adopter les méthodes de sélection endogamiques britanniques pour construire des races d'origine française. A la fin du XIXe siècle, ils vont alors mettre en place les institutions qui favorisent la

⁵⁴ Il y eut aussi quelques tentatives d'homogénéisation de populations locales en France au XVIIIème siècle : principalement la Charolaise sélectionnée par un seul éleveur-reproducteur (Mathieu d'Oyé) et accessoirement la Salers et la Cotentine (qui donnera la Normande)

⁵⁵ Philippe J. Dubois *Toutes les vaches de France, d'hier, d'aujourd'hui et de demain*, Delachaux et Nieslé, 2017.

⁵⁶ Jean-Paul Bourdon. *Les agronomes distingués de l'Association normande (1835-1890)*. Thèse de Sciences de l'Homme et Société. Université de Caen Basse Normandie, 1993

construction et la reconnaissance de races à partir des populations locales : les Sociétés d'Agriculture, les comices agricoles, les concours agricoles et, *in fine*, les livres généalogiques. Les caractéristiques de ces races dépendent d'une histoire spécifique, des objectifs économiques et des préférences esthétiques des élites qui ont acquis une position dominante dans ces sociétés et ont été en mesure de définir les standards des races dont elles contrôlaient la reproduction et les livres généalogiques. Quelles qu'aient été leur postérité ultérieure, toutes ces races constituent donc un patrimoine culturel, au double titre qu'elles sont issues de populations qui avaient co-évolué avec les sociétés rurales et qu'elles sont, en tant que races, des constructions sociales.

Mais ce processus consista aussi, comme l'a écrit Bertrand Vissac, en « un mouvement de concentration des populations animales locales. Les populations situées dans les milieux les plus favorables et portées par des élites influentes prennent ainsi le pas sur les autres »⁵⁷. Certaines populations locales sont devenues des races, quelques-unes ont été absorbées, d'autres n'ont pas eu de reconnaissance officielle mais subsistent encore de nos jours, d'autres encore ont simplement disparu⁵⁸.

Ce processus s'est ainsi traduit par une diminution de la diversité génétique que représentaient les populations animales jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, mais il maintient néanmoins une diversité à la fois génétique et fonctionnelle entre les races d'une même espèce. En ce sens la diversité des races qui subsistent représente toujours un patrimoine naturel.

Races dominantes et races marginalisées

L'histoire ultérieure des races d'animaux domestiques a conduit certaines d'entre elles à devenir dominantes (c'est ainsi que 8 races représentent à elles seules 96% du cheptel bovin en France). Elles sont issues (à l'exception de la Prim'Holstein) de races locales dont les éleveurs-reproducteurs ont su saisir les occasions offertes par les transformations des marchés, modifiant au besoin les caractéristiques de leurs animaux. Elles ont aussi profité des réseaux sociaux dont bénéficiaient les élites qui dirigeaient leurs livres

⁵⁷ Bertrand Vissac, *Les vaches de la République*, Versailles, INRA éditions, 2002.

⁵⁸ En 2014, il y avait 47 races reconnues en France, dont 29 qualifiées de locales et 21 considérées comme menacées d'abandon pour l'agriculture.

généalogiques⁵⁹. Avec l'aide de l'Etat, celles-ci ont assuré la postérité nationale et parfois même internationale de leur race. D'autres (comme la Bretonne Pie noir) ont eu une période de prospérité avant de péricliter devant la concurrence des Normandes et bientôt de races importées comme la Frisonne (que l'on appelait la FFPN – Française Frisonne Pie noir - dans les années 1960) ... qui deviendra plus tard (par croisement d'absorption avec la Holstein d'Amérique du Nord) la Prim'Holstein⁶⁰. Certaines races locales, bien adaptées à des conditions de milieu particulières (par exemple en montagne ou dans le pourtour méditerranéen) ou protégées pas des signes de qualité, vont se maintenir. D'autres ont disparu ou ont atteint des effectifs si faibles que leur avenir a pu paraître menacé (et paraît encore menacé pour certaines d'entre elles). Ont été marginalisées les races d'animaux présentes dans des régions qui elles-mêmes l'ont été, parce que leurs conditions naturelles ou leur système foncier n'ont pas permis d'adopter les formes d'élevage intensif qui se sont imposées au niveau national. Ou bien celles dont les éleveurs qui en maîtrisaient la sélection n'ont pas su – ou pu – adapter leurs performances aux transformations des marchés.

Cette hiérarchisation des races s'est en effet inscrite dans les transformations de l'agriculture depuis le milieu du XXe siècle. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, celle-ci s'est opérée dans un contexte caractérisé par une ardente obligation d'augmenter tous les rendements. Il fallait disposer de produits animaux en quantités croissantes et à des prix accessibles à des budgets modestes. Les recherches zootechniques et vétérinaires se sont alors appliquées à augmenter la productivité de l'élevage et les sélectionneurs à adapter leurs animaux à ces orientations. La zootechnie moderne peut se targuer d'avoir rendu les services que les pouvoirs publics attendaient d'elle et qui correspondaient aux transformations des marchés dans un contexte de concurrence internationale. Conjointement, l'évolution des prix a permis de diminuer la part de l'alimentation dans le budget des ménages, ce qui a ouvert des débouchés croissants pour les produits

⁵⁹ En importance décroissante il s'agit de la Prim'holstein (35%du cheptel), de la Charolaise, de la Limousine de la Montbéliarde de la Blonde d'Aquitaine de la Normande de la Salers et de l'Aubrac.

⁶⁰ « le Herd Book a été créé en 1884 : la race comptait alors un effectif de 500 000 têtes (...) en 1958 on compte 400 000 têtes, 10 ans plus tard on n'en compte plus que 150 000 et en 1975 15 000 BPN seulement subsistent » un an avant que des mesures soient prises pour conserver leur patrimoine génétique. Clémence Morinière, « Quand la valorisation alimentaire encourage la conservation d'une race : le cas de la bretonne pie-noir » *Races en péril-devenir*, Ethnozootechnie n° 103, 2017

manufacturés et les services. Mais il faut bien reconnaître que ces progrès se sont réalisés au détriment de conditions de vie qui s'avèrent de plus en plus contraignantes pour les animaux⁶¹, et de conditions de travail tout aussi contraignantes pour les éleveurs ou les salariés agricoles. De même ont-elles eu des conséquences dommageables sur la qualité de vie du voisinage (odeurs et pollutions).

Cette hiérarchisation des races ne tient pas uniquement à un processus économique sur lequel les éleveurs n'ont guère eu de prise et auquel les pouvoirs publics se seraient contentés d'adapter leur politique ; un processus sans sujet en quelque sorte. En fait la hiérarchisation des races bovines été activement soutenue par les pouvoirs publics et elle correspondait aux conceptions de l'encadrement technique et professionnel qui a promu la « modernisation » de l'agriculture. Un haut fonctionnaire, Edmond Quittet (1902-1975) parvint ainsi sans peine à convaincre le Ministère de l'Agriculture que quelques races spécialisées suffiraient aux besoins de la France, qui pouvait bien se passer des nombreuses races locales dont elle disposait encore : « on décide alors de ne plus allouer de primes pour ces races, d'interdire l'insémination en race pure et elles ne peuvent plus se présenter aux concours agricoles »⁶².

On retrouve un processus semblable, plus ou moins abouti dans les autres espèces domestiquées. Si la hiérarchisation des races porcines et la marginalisation des races locales a été plus radicale que celle des bovins, il demeure encore un effectif non négligeable de races ovines : en 2014, la France comptait 57 races ovines reconnues dont 47 qualifiées de locales.

Un patrimoine à protéger

Il nous faut d'abord préciser ce que nous entendons par patrimoine, au delà de l'utilisation habituelle du terme.

« Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique national justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits ... ». C'est ainsi que la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature sur le territoire français justifie

⁶¹ Claire Sabbagh et Pierre Le Neindre, *Douleurs animales en élevage*, Versailles, Quæ, 2013 ; Jocelyne Porcher, *Éleveurs et animaux, réinventer le lien*, Paris, PUF/Le Monde, 2002.

⁶² Philippe Dubois, *op. cit.* p.19-20

l'interdiction de détruire, prélever, mutiler, détenir, transporter et céder tout spécimen des espèces figurant sur une liste limitative (mais susceptible d'actualisation) d'espèces protégées. Cette reconnaissance du caractère patrimonial des espèces sauvages s'est traduite dans le jargon commun des milieux associés à la protection de la nature par l'utilisation de l'expression « d'espèces patrimoniales » dont la présence est susceptible de justifier la protection de leurs habitats. L'affirmation du caractère patrimonial des parcs nationaux et de réserves naturelles est tout aussi fréquente. Il s'agit d'espèces et d'espaces pour lesquels les pouvoirs publics ont mis en place des dispositions juridiques et réglementaires exorbitantes du droit commun et qui sont, de ce fait, l'objet de pratiques de gestion spécifiques. En un sens, il s'agit d'espèces et d'espaces qui ont été jugés remarquables par une communauté de naturalistes et acceptées telles quelles par l'Etat. Signalons qu'il en est de même de la notion de patrimoine culturel dans le langage commun : elle fait allusion à la richesse littéraire, artistique ou architecturale d'un pays ou d'une région, associant ainsi patrimoine et remarquabilité.

Nous nous proposons ici de revenir à une notion plus élargie du patrimoine comme d'un bien ou d'un ensemble de biens dont a hérité une collectivité, (on peut parler de biens communs) dont elle a le loisir de jouir et qu'elle doit transmettre à son tour à ses descendants.

On peut alors considérer que les ressources naturelles, les paysages, les milieux, et les espèces qui les exploitent, sont autant de patrimoines. Ces patrimoines, du moins certains d'entre eux, sont certes appropriés, mais ils ont tous de nombreux titulaires : ainsi un territoire approprié et mis en valeur par des agriculteurs et des sylviculteurs est aussi, en tant que paysage, un patrimoine pour tous les autres usagers du lieu (habitants, chasseurs, cueilleurs, promeneurs et touristes). On peut ainsi qualifier de titulaires d'un patrimoine tous ceux qui lui attribuent une valeur utilitaire, esthétique, symbolique, rituelle ou spirituelle. On peut même avancer que les espèces animales et végétales que contient un milieu, ou qu'il accueille à un moment de leur cycle de vie, sont aussi titulaires du patrimoine qu'il représente. La première conséquence de cette conception du patrimoine est d'exiger que tous ces « biens communs » soient gérés en tenant compte des pratiques, des besoins et des aspirations de toutes les catégories de titulaires. C'est inviter à rechercher, compte tenu de l'impact des activités humaines et des droits de propriété et d'usage en vigueur, une gestion négociée entre tous les acteurs concernés. Certes, les espèces qui dépendent d'un milieu ou d'un paysage ne peuvent pas participer

à une négociation multi-acteurs, mais il est légitime que ceux qui s'en font les porte-paroles (scientifiques ou militants de la protection de la nature) y aient une part active. La seconde conséquence est de considérer chaque génération comme l'usufruitière d'un bien dont elle a hérité, et dont elle tire parti, avec obligation de transmettre quelque chose d'équivalent, afin de garantir les conditions de vie des générations suivantes. On peut alors considérer que le devoir d'une génération est de laisser les générations futures, dont nous ignorons les besoins et les aspirations, libres de choisir les formes d'utilisation des ressources naturelles qui leur conviendront. Il s'agit donc d'éviter de contraindre les relations futures à la nature par les rapports actuels. L'approche patrimoniale relève alors d'une éthique qui consiste à « placer au premier rang de ses préoccupations le souci constant de préserver la liberté de choix de ceux qui succéderont »⁶³. Cela signifie d'abord qu'il convient d'éviter autant que faire se peut les irréversibilités, et donc les extinctions d'espèces et la disparition de milieux spécifiques. Ensuite, transmettre une liberté de choix suppose de préserver la biodiversité à tous les niveaux d'organisation du vivant. Plus il y aura de diversité génétique à l'intérieur des espèces (ce qui suppose de limiter l'érosion de leurs effectifs et la réduction de leur aire de répartition), de diversité spécifique des milieux et de diversité des habitats dans les territoires, plus il y aura d'espèces dans la biosphère et plus il sera possible aux générations futures de décider de la façon dont elles pourront bénéficier de ce patrimoine. Enfin, il ne s'agit pas de s'abstenir de tirer parti de la nature, mais de concevoir nos actions de telle sorte qu'elles n'entraînent pas un déclin des diversités génétique, spécifique et écologique afin de laisser l'avenir ouvert. Cela suppose enfin d'éviter la standardisation des façons d'être dans la nature et d'y travailler pour en tirer parti. La diversité biologique (espèces et milieux) est solidaire de la diversité des cultures techniques, des pratiques productives et des représentations sociales de la nature.

On peut transposer ce raisonnement à la diversité des espèces domestiquées. Plus les variétés et populations végétales seront nombreuses et diverses, plus il en sera de même pour les races d'animaux domestiques et plus le patrimoine hybride – naturel et culturel – qu'elles représentent laisseront une liberté de choix aux générations futures

⁶³ Montgolfier, J. de (1990) « La gestion patrimoniale des ressources naturelles » in P. Jeudy (ed) *Patrimoine en folie*, Editions de la MSH, Paris.

Remarquons que dans tous les cas qui ont été évoqués au chapitre 1 de cet ouvrage, la focalisation sur des races jugées les plus productives et les plus spécialisées s'est traduite par une diminution de la diversité génétique et phénotypique des animaux de rente. Elle est solidaire d'un processus de standardisation des pratiques productives et de marginalisation des systèmes d'élevage qui correspondaient à des conditions particulières de milieu (climatiques, édaphiques, altitudinales, topographiques, hydrographiques). Est associée à cette érosion du patrimoine génétique des animaux et de la diversité des systèmes d'élevage et des paysages qui leur correspondaient, la diminution du patrimoine culturel qu'ont représenté les populations et que représentent encore les races locales.

Que les races marginalisées ou relictuelles représentent conjointement un patrimoine naturel et culturel, est donc une raison suffisante de s'en préoccuper et de les protéger d'une disparition⁶⁴. Pour ce faire, on a assisté, depuis les années 1970, à de nombreuses initiatives collectives pour éviter la disparition des races locales à petits effectifs. Associant à des éleveurs passionnés, des biologistes, des techniciens de l'élevage et tous ceux qui, leur accordant une valeur, s'estiment titulaires du patrimoine qu'elles représentent, ces collectifs s'emploient non seulement à en assurer la reproduction mais aussi à les promouvoir en leur trouvant des utilités ou des débouchés particuliers. Ces expériences ont été largement développées dans la première partie de cet ouvrage, ainsi que les stratégies qui ont eu pour objet de leur permettre de se redéployer.

Cela ne signifie pas que grâce aux efforts consentis pour préserver une diversité génétique des animaux, pour y adapter les systèmes d'affouragement et pour imaginer des valorisations commerciales, ces races en déclin soient toutes susceptibles de se maintenir. Mais il est certain que tant d'un point de vue de la diversité génétique et phénotypique des espèces domestiquées que du point de vue de leur adaptation à des systèmes de production qui entendent se tenir à l'écart des modèles productivistes, elles méritent de l'être.

Conclusion

⁶⁴ Au même titre que des espèces sauvages menacées d'extinction dans les milieux où elles subsistent encore.

L'histoire des races locales illustre l'ambivalence des pratiques domesticatoires à l'égard de la biodiversité animale. Issues, comme les races dominantes, d'un processus de standardisation amorcé au XVIII^e siècle, qui a érodé la diversité génétique des populations animales, ces races, une fois devenues marginales, incarnent aujourd'hui une résistance face à une autre forme de standardisation, caractéristique de l'agriculture productiviste qui s'est imposée depuis la seconde moitié du XX^e siècle et qui a conduit à la massification et à l'homogénéisation de la production animale. Les éleveurs concernés par ces races et tous ceux qui se mobilisent pour les protéger et les promouvoir œuvrent en effet à la diversification des modes de production et de consommation et s'inscrivent en faux contre l'uniformisation de masse des systèmes d'élevage. Il est fort probable, qu'avec ses animaux hyperspécialisés, avec sa façon de les traiter comme des machines à produire, avec son utilisation croissante de produits phytosanitaires, ses effluents et ses pollutions, l'avenir de l'agriculture productiviste qui fut promue comme « moderne » est à terme compromis, tant d'un point de vue écologique qu'économique. Diversifier les élevages et réduire en volume le cheptel mondial sont, en effet, les deux leviers qui permettraient de rendre effective la conciliation proclamée dans les textes officiels et espérée dans les discours environnementalistes entre les protections des biodiversités sauvage et domestique. De taille modeste et mobilisant des réseaux à l'échelle territoriale, les élevages de races locales font ainsi figure de contre-modèles compatibles avec ces objectifs de réduction de l'empreinte spatiale et écologique de l'agriculture. La défense de ce patrimoine culturel et biologique est donc sans doute une étape décisive pour sortir les systèmes pastoraux de l'impasse dans laquelle la « modernisation » les a enfermés.

L'approche patrimoniale de la gestion des races d'animaux domestiques met en lumière la façon dont la protection de la biodiversité élevée ou domestiquée rejoint la défense de communs institués de différentes manières selon les contextes biogéographiques et agro-économiques. Menacées par la libéralisation des marchés de la génétique et la diminution des dépenses publiques⁶⁵, ces modes de gestion communautaires incarnent des formes de résistance qui trouvent un écho concernant les variétés végétales dans les mouvements de défense des semences paysannes⁶⁶. Les communautés d'éleveurs réunis

⁶⁵ Julie Labatut, « La coopération au cœur des dispositifs de gestion des races locales », *Innovations Agronomiques*, INRAE, 2013, 29 (Juillet), pp. 85-97.

⁶⁶ Thomas Frédéric, Labatut Julie et Allaire Gilles, « Variétés végétales et races animales : De l'accès libre à l'appropriation, et à la (re)mobilisation des communs », *Études rurales*, n° 202, 1 juillet 2018, p. 98-119 ; Elise Demeulenaere. « Les semences entre critique et

autour de la gestion de populations animales domestiques à petits effectifs tendent à se réappropriier les activités de sélection et inventent des dispositifs originaux⁶⁷ qui émanent de controverses socio-techniques impliquant une diversité d'acteurs (techniciens, ingénieurs, généticiens, etc.) et s'écartent des schémas de sélection centralisés. Ces éleveurs estiment qu'ils sont seuls à même d'évaluer les critères de rusticité à favoriser en fonction de leurs conditions d'élevage. Ils optent pour le maintien d'une sélection massale et, pour éviter la consanguinité, préconisent l'échange de mâles reproducteurs et de femelles reproductrices entre éleveurs ayant des objectifs et des contraintes proches⁶⁸. Au critère unique de la productivité, ils substituent une variété de caractères phénotypiques qu'ils jugent désirables et apprécient *de visu* au sein de leur troupeau. Tout en manifestant l'autonomie plus grande des éleveurs dans la conduite de leur élevage, ces pratiques mettent ainsi en acte une affirmation de la valeur propre de la diversité. Où l'on retrouve l'impératif qui figure dans la conclusion du manifeste de Chevassus-au-Louis par lequel nous avons introduit ce texte : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec le maintien et la préservation des diversités naturelles et culturelles présentes sur terre »⁶⁹. Mais, de ce dernier point de vue, si la feuille de route est claire pour enrayer la destruction de la biodiversité imputable à l'élevage contemporain – il faut sortir du productivisme ! –, bien des savoirs situés restent à inventer, à remobiliser et à partager⁷⁰ pour concevoir des systèmes d'élevage qui soient à proprement parler des modes de culture de la diversité animale.

expérience: les ressorts pratiques d'une contestation paysanne. » Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement - Review of agricultural and environmental studies, INRA Editions, 2013, 94 (4), pp.421-441.

⁶⁷ Lauvie Anne, Casabianca François, Verrier Étienne *et al.*, « Gestion des populations animales à petits effectifs. Accès aux dispositifs par l'analyse des controverses », *Natures Sciences Sociétés*, 2007/2 (Vol. 15), p. 154-161.

⁶⁸ C'est le cas par exemple des éleveurs de la chèvre commune provençale. Pour d'autres exemples, voir le livret réalisé par la Confédération Paysanne et dirigé par Julia Bessin « La biodiversité animale à la ferme »

http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Livret_biodiversité%20animale_V3.pdf

⁶⁹ Chevassus-au-Louis, *op.cit.*, p. 206.

⁷⁰ Sur la diversité des stratégies de reconception des pratiques de sélection à l'écart du modèle industriel, voir François Casabianca et Morgane Millet, « La ressource génétique locale sous tensions : Trajectoires d'évolution des races ovines laitières Corse et Pyrénéennes, entre modèles d'élevage et valorisation collective des fromages de terroir », *Géocarrefour* [En ligne], 92/3 | 2018.